



# PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK

---

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS 2021-204

Avis public est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de Saint-Rémi-de-Tingwick à la séance ordinaire du 10 août 2021:

- Règlement 2021-204 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska. L'objet de ce règlement est d'annuler le règlement G100-2011 établissant les dispositions réglementaires à être appliquées par la Sûreté du Québec ou le responsable de l'application du présent règlement sur le territoire de la municipalité pour remplacer ledit règlement afin d'être plus à jour.

Il peut être pris communication de ce règlement, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité au [https://www.st-remi-de-tingwick.qc.ca/medias/doc/reglement\\_2021-204\\_-\\_g-200\\_sq\\_harmonise.pdf](https://www.st-remi-de-tingwick.qc.ca/medias/doc/reglement_2021-204_-_g-200_sq_harmonise.pdf)

**DONNÉ À SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK, CE 12<sup>e</sup> JOUR D'AOÛT 2021.**

\_\_\_\_\_  
Anouk Wilsey, directrice générale et greffière-trésorière

### Certificat de publication

Je, soussignée, Anouk Wilsey, directrice générale et secrétaire-trésorière, demeurant à Wotton, Québec, JOA 1N0, certifie par les présentes, avoir publié, l'avis public ci-dessous entre 16 h et 17 h :

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication, ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'août 2021.

\_\_\_\_\_  
Anouk Wilsey, directrice générale et greffière-trésorière